

COMMUNE DE CIVENS

Extrait du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 25 juin 2026

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe GUILLARME,
Maire :

- A approuvé la convention de transfert des biens pour l'exercice de la compétence assainissement par CCFE,
- A approuvé l'intégration du résultat de l'assainissement dans les reports du Budget Principal,
- A approuvé la décision modificative numéro 1,
- A approuvé le règlement intérieur modifié,
- A approuvé l'extension du réseau de télécommunication rue du buchon,
- A approuvé l'acquisition de la parcelle B 320 pour alignement,
- A approuvé l'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie du SIEL,
- A approuvé les avenants aux lots 1-2-8-9-10 du marché relatif à la construction de la micro-crèche

Christophe GUILLARME
Maire



Michelle CHIRAT
Secrétaire de séance

A black ink signature of Michelle CHIRAT, written in a cursive style.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Michelle CHIRAT

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Michelle CHIRAT, Gérard BORDET, Laurence BERTHAUD, Olivier FAJWISIEWICZ, Laëtitia GUILLAUME, Éric BRUNISHOLZ, LEGAY AFFASSI Émilie, Rémi THEVENON, Nathalie DENIS, Sylvain BLANCHON

Membres absents ayant donné pouvoir : Dominique DUBOIS a donné pouvoir à Nathalie BLANCHARD

Membres absents ou excusés :

N° 2606001

OBJET : COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CONVENTION DE TRANSFERT ENTRE LA COMMUNE DE CIVENS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5211-5, L.5211-17 et L.1321-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2025 du préfet de département de la Loire portant extension des compétences de la Communauté de Communes Forez-Est (CC Forez-Est) et approuvant ses statuts modifiés ;

Vu par ailleurs la délibération du 27 février 2026 approuvant le compte financier unique (CFU) du budget annexe Assainissement Collectif de la commune,

Considérant que la CC Forez-Est exerce conformément à ses statuts la compétence « Assainissement Collectif » à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que la commune de CIVENS est propriétaire des ouvrages nécessaires au fonctionnement du service public d'assainissement collectif

Considérant que le transfert de cette compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la CC Forez-Est des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour son exercice, et la substitution de cette dernière dans les droits et obligations de la commune,

Vu le projet de convention ci-annexé, établi pour régir les conséquences patrimoniales de ce transfert de compétences,

Après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la convention de transfert à intervenir entre la commune et la CC-Forez pour déterminer les modalités matérielles, financières et patrimoniales du transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à cette dernière.

D'autoriser monsieur le maire à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 25 juin 2026

Christophe GUILLARME
Maire

Michelle CHIRAT
Secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-21420005-20260625-2606001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Michelle CHIRAT

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESIECQ, Michelle CHIRAT, Gérard BORDET, Laurence BERTHAUD, Olivier FAJWISIEWICZ, Laëtitia GUILLAUME, Éric BRUNISHOLZ, LEGAY AFFASSI Émilie, Rémi THEVENON, Nathalie DENIS, Sylvain BLANCHON

Membres absents ayant donné pouvoir : Dominique DUBOIS a donné pouvoir à Nathalie BLANCHARD

Membres absents ou excusés :

N° 2606002

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le maire rappelle les résultats sur compte financier unique approuvés par délibération du 13 mars 2026 et propose d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 1 024 715,63 € :

- 189 150.35 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 835 565,28 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Faisant suite à la dissolution du budget assainissement et au transfert de la compétence à la communauté de communes de Forez Est (CCFE), décide l'intégration des résultats du budget assainissement dans le budget de la commune, selon les termes suivants :

- Résultats d'investissements de la commune :	- 341 472.77
- Reste à réaliser de la commune en Dépenses :	- 78 000.00
- Reprise des résultats d'investissement de l'assainissement :	+ 230 322.42
- Résultat d'investissement	- 189 150.35
- Résultats de fonctionnement de la commune :	+ 933 084,88
- Reprise des résultats de fonctionnement de l'assainissement :	+ 91 630.75
- Résultat de fonctionnement	+1 024 715,63

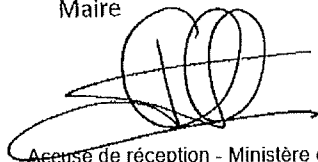
Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 25 juin 2026

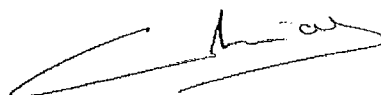
Christophe GUILLARME

Maire



Michelle CHIRAT

Secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260625-2606002B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Michelle CHIRAT

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Michelle CHIRAT, Gérard BORDET, Laurence BERTHAUD, Olivier FAJWISIEWICZ, Laëtitia GUILLAUME, Éric BRUNISHOLZ, LEGAY AFFASSI Émilie, Rémi THEVENON, Nathalie DENIS, Sylvain BLANCHON

Membres absents ayant donné pouvoir : Dominique DUBOIS a donné pouvoir à Nathalie BLANCHARD

Membres absents ou excusés :

N° 2606003

OBJET : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1

Afin de comptabiliser les écritures d'affectation du résultat 2025, monsieur le maire propose de valider la décision modificative suivante sur le budget principal :

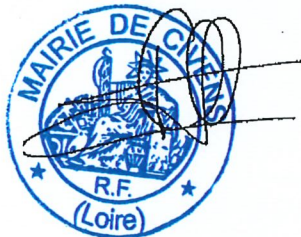
- Plus 230 322.42 € au compte 002 (recette de fonctionnement)
- Plus 230 322.42 € au 023 (dépense de fonctionnement)
- Plus 230 322.42 € au 021 (recette d'investissement)
- Moins 230 322.42 € au compte 1068 (recette d'investissement)

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civen, le 25 juin 2026

Christophe GUILLARME
Maire



Michelle CHIRAT
Secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260626-2606003-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Michelle CHIRAT

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Michelle CHIRAT, Gérard BORDET, Laurence BERTHAUD, Olivier FAJWISIEWICZ, Laëtitia GUILLAUME, Éric BRUNISHOLZ, LEGAY AFFASSI Émilie, Rémi THEVENON, Nathalie DENIS, Sylvain BLANCHON

Membres absents ayant donné pouvoir : Dominique DUBOIS a donné pouvoir à Nathalie BLANCHARD

Membres absents ou excusés :

N° 2606004

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- le déroulement des séances du Conseil municipal ;
- le fonctionnement des commissions et comités consultatifs ;
- les dispositions relatives aux droits des élus,

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civen, le 25 juin 2026

Christophe GUILLARME
Maire

Michelle CHIRAT
Secrétaire de séance



A black ink signature of Michelle CHIRAT, the secretary of the meeting.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260625-2606004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Michelle CHIRAT

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Michelle CHIRAT, Gérard BORDET, Laurence BERTHAUD, Olivier FAJWISIEWICZ, Laëtitia GUILLAUME, Éric BRUNISHOLZ, LEGAY AFFASSI Émilie, Rémi THEVENON, Nathalie DENIS, Sylvain BLANCHON

Membres absents ayant donné pouvoir : Dominique DUBOIS a donné pouvoir à Nathalie BLANCHARD

Membres absents ou excusés :

N° 2606005

OBJET : TRAVAUX EXTENTION IGC TELECOM PROPRIETE DUPUY RUE DU BUCHON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension IGC Télécom pour la propriété DUPUY rue du buchon

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Extension IGC	4 480 €	100.0 %	4 480 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension IGC telecom propriété DUPUY" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260625-2606005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.
A Civens, le 25 juin 2026

Christophe GUILLARME
Maire



Michelle CHIRAT
Secrétaire de séance

A black ink signature of Michelle CHIRAT, handwritten in cursive.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260625-2606005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Michelle CHIRAT

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Michelle CHIRAT, Gérard BORDET, Laurence BERTHAUD, Olivier FAJWISIEWICZ, Laëtitia GUILLAUME, Éric BRUNISHOLZ, LEGAY AFFASSI Émilie, Rémi THEVENON, Nathalie DENIS, Sylvain BLANCHON

Membres absents ayant donné pouvoir : Dominique DUBOIS a donné pouvoir à Nathalie BLANCHARD

Membres absents ou excusés :

N° 2606006

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée section B numéro 320

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en son article L 1311-13,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en son article L1212-1,

Considérant que Monsieur Le Maire fait mention aux membres du Conseil Municipal des échanges et accord intervenus avec M. et Mme PADET – suite à la procédure d’alignement alors sollicitée - quant à la cession par ces derniers au profit de la Commune, de la parcelle cadastrée Section B Numéro 320, sise rue des charmilles, d’une contenance de 110 m2, et ce à titre gratuit,

Considérant que Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que ladite parcelle est située en zone A du Plan Local d’Urbanisme de la Commune,

Considérant que Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dispositions combinées de l’article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l’article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ; savoir que ladite mutation peut être opérée en la forme administrative,

Considérant que Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l’intégralité des frais d’acquisition est supportée par la Commune,

Considérant que l’aval du Conseil Municipal est requis quant à :

- Approuver la mutation foncière, ci-avant explicitée et aux conditions ci-avant détaillées,
- Dire que l’intégralité des frais d’acquisition est supportée par la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu’à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la mutation foncière, ci-avant explicitée et aux conditions ci-avant détaillées,
- Dit que l'intégralité des frais d'acquisition est supportée par la Commune,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 25 juin 2026

Christophe GUILLARME
Maire



Michelle CHIRAT
Secrétaire de séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Michelle CHIRAT

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Michelle CHIRAT, Gérard BORDET, Laurence BERTHAUD, Olivier FAJWISIEWICZ, Laëtitia GUILLAUME, Éric BRUNISHOLZ, LEGAY AFFASSI Émilie, Rémi THEVENON, Nathalie DENIS, Sylvain BLANCHON

Membres absents ayant donné pouvoir : Dominique DUBOIS a donné pouvoir à Nathalie BLANCHARD

Membres absents ou excusés :

N° 2606007

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT ÉNERGIE DU SIEL

Madame le Maire expose :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'effacement électrique, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que la commune de CIVENS adhère au groupement d'achat et/ou groupement d'effacement par convention signée.

CONSIDERANT que la commune de CIVENS participe déjà à un marché d'achat d'énergie du SIEL-TE.

CONSIDERANT les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergie(s) et/ou l'effacement électrique,

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de « nom de l'adhérent »,

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du SIEL selon les modalités sus mentionnées

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260625-2606007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civen, le 25 juin 2026

Christophe GUILLARME
Maire



Michelle CHIRAT
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260625-2606007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Michelle CHIRAT

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECO, Michelle CHIRAT, Gérard BORDET, Laurence BERTHAUD, Olivier FAJWISIEWICZ, Laëtitia GUILLAUME, Éric BRUNISHOLZ, LEGAY AFFASSI Émilie, Rémi THEVENON, Nathalie DENIS, Sylvain BLANCHON

Membres absents ayant donné pouvoir : Dominique DUBOIS a donné pouvoir à Nathalie BLANCHARD

Membres absents ou excusés :

N° 2606008

OBJET : APPROBATION DES AVENANTS AU MARCHE PUBLIC DE LA MICRO CRECHE

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération numéro 2409001 du 9 septembre 2024,

Considérant qu'un marché public de travaux relatif à la construction d'une micro crèche a été conclu pour un montant total de 555 086.78 euros hors taxes.

Monsieur le maire expose :

La découverte de contraintes géotechniques après l'exécution des fondations de la micro-crèche ont conduit la maîtrise d'ouvrage à retenir une nouvelle implantation du bâtiment sur le terrain.

Cette modification entraîne une adaptation des prestations prévues au marché initial et nécessite l'établissement d'un avenant pour les lots 1-2-8-9-10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-de conclure les avenants pour les lots 1-2-8-9-10 pour un montant total de 49 698.27 € portant le montant total du marché à 604 785.05 € hors taxes .

LOT 1 - Terrassement, VRD, gros œuvre (LACHAND SAS) :

Montant initial : 195 525,66 € HT

Avenant : 29 227.12 €

Montant modifié HT : 224 752.78 €

Montant modifié TTC : 269 703.34 €

LOT 2 - Charpente, couverture, MOB, bardage (BEZACIER) :

Montant initial : 121 502.50 € HT

Avenant : 12 633.21 €

Montant modifié HT : 134 135.70 €

Montant modifié TTC : 160 962.84 €

LOT 8 - Électricité (FAUCHE) :

Montant initial : 43 381.58 € HT

Avenant : 6 342.94 €

Montant modifié HT : 49 724.52 €

Montant modifié TTC : 59 669.42 €

LOT 9 - Plomberie (FORISSIER) :
Montant initial : 24 917.00 € HT
Avenant : - 1 731.00 €
Montant modifié HT : 23 186.00 €
Montant modifié TTC : 27 823.20 €

LOT 10 - CHAUFFAGE (FORISSIER) :
Montant initial : 43 707.00 € HT
Avenant : 3 226.00 €
Montant modifié HT : 46 933.00 €
Montant modifié TTC : 56 319.60 €

-d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.
A Civens, le 25 juin 2026

Christophe GUILLARME
Maire



Michelle CHIRAT
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Michelle Chirat.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Michelle CHIRAT

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Michelle CHIRAT, Gérard BORDET, Laurence BERTHAUD, Olivier FAJWISIEWICZ, Laëtitia GUILLAUME, Éric BRUNISHOLZ, LEGAY AFFASSI Émilie, Rémi THEVENON, Nathalie DENIS, Sylvain BLANCHON

Membres absents ayant donné pouvoir : Dominique DUBOIS a donné pouvoir à Nathalie BLANCHARD

Membres absents ou excusés :

N° 2606009

OBJET : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2

Afin de comptabiliser les écritures d'affectation du résultat 2025 sur le budget commerces, monsieur le maire propose de valider la décision modificative suivante :

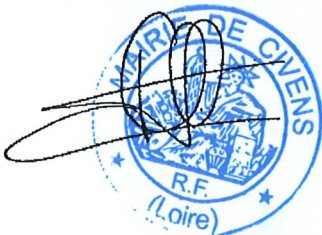
- Moins 20 € au compte 2188 (dépense d'investissement)
- Moins 20 € au compte 001 (recette d'investissement)

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civiens, le 25 juin 2026

Christophe GUILLARME
Maire



Michelle CHIRAT
Secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260625-2606009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026